



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION DE BAYONNE ANGLLET BIARRITZ

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Mme GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mmes LANNEVERE, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, Vice-Présidents ; M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. CAZAUX, Conseiller Suppléant.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; Mme JAURRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. LAFITE à Mme PRADIER ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 03 OCTOBRE 2008.

Madame GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2008.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

19 NOV. 2008

Affiché le

19 NOV. 2008



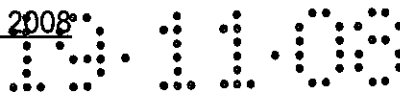
P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 03 OCTOBRE 2008



PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO (à partir du rapport n° 14), LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté d'Agglomération à Bayonne, le vendredi 03 octobre 2008 à 18 heures 30, sur convocation en date du 18 septembre 2008 affichée le 18 septembre 2008 et transmission d'un ordre du jour complémentaire en date du 26 septembre 2008 affiché le 26 septembre 2008.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur GOUFFRANT est désigné Secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 25 JUILLET 2008.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2008.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 16 JUILLET ET 03 SEPTEMBRE 2008 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GENTILI

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

...

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GENTILI.



Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENRALE.
DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL DE GESTION DE L'ISA BTP.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur Jean-Pierre VOISIN est désigné pour siéger au Conseil de Gestion de l'ISA BTP.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

O/J N° 5 - RESSOURCES - FINANCES.
INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL DE BAYONNE, RECEVEUR
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - RESSOURCES - FINANCES.
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2007.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.
RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR
(S.E.P.A.) POUR L'ANNEE 2007.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

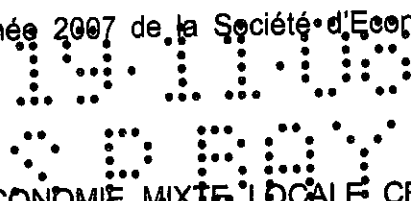
Le Conseil prend acte du rapport d'activité pour l'année 2007 de la Société d'Equipement des Pays de l'Adour.

O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES.
RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (S.E.M.L.)
HELIOPARC POUR L'ANNEE 2007.

Rapporteur : Monsieur Jacques VEUNAC.

...

Le Conseil prend acte du rapport d'activité pour l'année 2007 de la Société d'Economie Mixte Locale Hélioparc.



O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES.
RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE CRE@TICITE
POUR L'ANNEE 2007.

Rapporteur : Monsieur Jacques VEUNAC.

Le Conseil prend acte du rapport d'activité pour l'année 2007 de la Société d'Economie Mixte Locale Cré@ticit .

O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES.
IMPLANTATION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE SUR LE SITE D'ANSOT. CONVENTION
FINANCIERE AVEC LA VILLE DE BAYONNE.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Elle explique que ce chantier, commenc  depuis plusieurs mois porte sur :

- La r habilitation de la Ferme du Petit Ansot.
Elle abritera le Service et le Personnel du Mus um d'Histoire Naturelle, la Biblioth que, des salles de conservation pour les collections qui ne seront pas expos es en permanence et l'accueil des scientifiques qui viendront travailler sur le site.
- L' quipement et le r am nagement des  curies et la reconstruction de la grange remplac e par un b timent d'architecture contemporaine qui va contraster avec les autres immeubles.
Ce b timent abritera les collections du Mus um enfin accessibles au public. Des salles p dagogiques seront  galement am nag es pour initier tous les publics int ress s par la protection de la faune et de la flore.

Monsieur GRENET pr cise que le Conseil G n ral apporte une participation financi re   hauteur de 50 % du montant des am nagements ; il participe  galement aux d penses de fonctionnement.

Le rapport et le projet de convention financi re avec la Ville de Bayonne sont adopt s   l'unanimit .

O/J N° 11 - RESSOURCES - PERSONNEL.
ECOLE D'ART ET ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.
MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopt    l'unanimit .

O/J N° 12 - RESSOURCES - PERSONNEL.
VEHICULES DE FONCTION - MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS CONCERNES.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Monsieur GRENET indique que l'emploi de Cabinet, concern  par cette disposition, est pourvu par Monsieur G rard RIGARBER, Charg  de Mission.

Le rapport est adopt    l'unanimit .

URBANISMEO/J N° 13 - URBANISME - BAYONNE.CHEMIN DE L'ESTANQUET - ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ INDIVISION OTAL/BORDET.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur GRENET explique que cette maison, en bon état, est située entre la résidence pour les étudiants en cours de construction, la résidence prévue pour l'hébergement des apprentis et le Pôle d'Université des Métiers.

L'immeuble, situé au coeur de cette opération, est mis en vente et la C.A.B.A.B. souhaite l'acquérir. Le profil de l'occupant sera décidé ultérieurement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 - URBANISME - ANGLET.PREEMPTION DE L'IMMEUBLE FRANCE TELECOM A ANGLET- RETROCESSION A LA VILLE D'ANGLET.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

L'immeuble abritera les services sociaux de la Ville d'Anglet et également les services départementaux.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - URBANISME - BIARRITZ.PROJET D'EXTENSION DU MUSEE DE LA MER. PRESCRIPTION DE LA REVISION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET OUVERTURE DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Cette révision simplifiée est nécessitée par le projet d'extension du Musée de la Mer. Sa surface d'exposition de 3 600 m² va passer à 7 200 m². Le bâtiment ancien est classé en première catégorie à la Z.P.P.A.U.P.

La construction des nouveaux équipements sera réalisée en sous-sol. Elle comprend la création de 25 nouveaux aquariums dont un, de 1 400 m³ de capacité, hébergera des requins et des phoques. Après aménagement, l'importance du Musée de la Mer sera comparable à celle de l'Aquarium de La Rochelle.

Jusqu'à présent, le Musée présentait la faune du Golfe de Gascogne. A l'avenir, la faune présente tout au long du Gulf Stream jusqu'aux Caraïbes, sera exposée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 - URBANISME - BIARRITZ.APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

...

Le rapport et le dossier relatif à la modification n° 4 du P.L.U. sont adoptés à l'unanimité.


PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

O/J N° 17 - PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES - BIARRITZ.

REALISATION DE LA HALLE ECONOMIQUE MULTIFONCTIONNELLE D'IRATY - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Il explique la grosse difficulté rencontrée sur ce chantier. Le Bureau Technique a commis une erreur d'appréciation sur la quantité de ferraille nécessaire pour tenir le mur, représentant une plus-value de 197 188 Euros.

Cette somme est due à l'entreprise qui a mis, comme il se doit, la quantité de matériau nécessaire. Le Bureau d'Etudes doit faire appel à son assurance pour couvrir cette dépense.

Le Bureau d'Etudes a une franchise, pour chaque opération, de 250 000 Euros. Il devra donc payer la somme de 197 188 Euros. Il va se retourner contre l'architecte puisque la maîtrise d'œuvre est solidaire.

La Communauté d'Agglomération réclamera la compensation intégrale de l'erreur commise par le Bureau d'Etudes.

Monsieur GRENET indique que des situations similaires se sont présentées :

- lors de la construction du bassin d'orages situé sur le Boulevard du B.A.B., avec une erreur ayant un impact financier beaucoup plus important, de l'ordre de 1 500 000 Euros ;
- lors de la construction de la Tribune Jean DAUGÉ avec un impact financier de l'ordre de 2 700 000 Euros.

Monsieur BOROTRA indique que pendant les travaux de construction du bassin d'orages, une source de pollution imprévue a été découverte ce qui a eu, bien évidemment, un impact sur le coût des travaux.

Pour la Halle d'Iraty, l'erreur est incompréhensible puisqu'elle porte sur le calcul de la masse de ferraille nécessaire pour tenir un mur. Le Bureau d'Etudes (un des plus importants de France) a sous estimé l'acier nécessaire et l'erreur porte sur plusieurs tonnes.

Le rapport et les projets d'avenants pour les lots n° 3, 8, 14, 19 et 29 sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 18 - INFRASTRUCTURES - BAYONNE.

AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE DIT DE « LA TECHNOCITE » SUR L'AVENUE DU 8 MAI 1945.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport et le projet de convention de maîtrise d'œuvre avec la Ville de Bayonne sont adoptés à l'unanimité.

...

O/J N° 19 - INFRASTRUCTURES - BAYONNE
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE EN PEINTURE DU PONT HENRI GRENET.

Rapporteur : Madame BISAUTA.

Monsieur GRENET indique que l'ouvrage a besoin de travaux d'entretien. Le coût de la peinture est particulièrement élevé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

O/J N° 20 - ASSAINISSEMENT - BAYONNE.
CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE
ANGLET BIARRITZ ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BAYONNE POUR LA REALISATION
DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU
QUARTIER HABAS LA PLAINE A BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Monsieur GRENET précise que la construction des 160 logements au quartier de Habas, financée par l'A.N.R.U. comprend :

- 100 logements libres ;
- 60 logements H.L.M. ;
- 30 logements en accession à la propriété ;
- 30 logements en locatif.

Cette opération devrait démarrer au cours du premier trimestre 2009.

Le rapport et le projet de convention de mandat sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 21 - DECHETS MENAGERS.
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ OVIVE POUR LE TRAITEMENT DES
LIXIVIATS DE L'ANCIENNE DÉCHARGE DE BACHEFORES A BAYONNE.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le rapport et le projet d'avenant n° 2 avec la Société OVIVE sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 22 - DECHETS MENAGERS.
PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT BIL TA GARBI POUR LA MISE EN
PLACE D'UN RESEAU D'AMBASSADEURS DU TRI.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Aujourd'hui la population trie moins ses déchets qu'autrefois. D'où la nécessité, explique Monsieur GRENET, de recruter des ambassadeurs du tri dont le rôle consiste à éveiller la conscience des gens en les éduquant et en les formant au tri sélectif des déchets.

L'absence de tri a un coût important supporté par la Communauté d'Agglomération. Le Bureau a validé la proposition du Syndicat Bil Ta Garbi qui arrive en temps opportun.

Madame GENTILI rappelle que la C.A.B.A.B. a été la première intercommunalité à recourir aux ambassadeurs du tri (entre les années 2000 et 2003). Il faut continuer cet effort pour éviter un infléchissement de la courbe du tri sélectif.

Le rapport et le projet de convention avec le Syndicat Bil Ta Garbi sont adoptés à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 23 - ADMINISTRATION GENERALE.

REMPLACEMENT DE MADAME BISAUTA A L'ASSOCIATION AMORCE (ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES PROFESSIONNELS POUR LES DECHETS, L'ENERGIE ET LES RESEAUX DE CHALEUR).

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Madame BISAUTA est remplacée par Madame GENTILI pour siéger à l'Association AMORCE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19 heures 15.

Le Secrétaire de Séance,


François GOUFFRANT